



## Refus du propriétaire de payer des travaux d'électricité

Par **Ierosco**, le **01/03/2010** à **00:03**

Bonjour,

Locataire depuis trois ans d'une maison de 2004, nous avons eu un sérieux problème fin février sur le tableau électrique de la maison : il a failli bruler, et toute une ligne de fusibles endommagés a due être refaite. Lors de l'incident et le lendemain, le propriétaire était injoignable. Nous avons donc décidé seul de faire intervenir un électricien (et un bon !) pour éviter de passer plus d'une nuit sans chauffage avec les enfants. Le propriétaire refuse aujourd'hui de payer la facture, car il invoque que j'ai modifié l'installation. J'ai effectivement posé un fusible supplémentaire pour alimenter un tube néon dans le garage, qui servait tous les 36 du mois... De plus, j'ai démonté le fusible deux mois avant le problème en prenant soin ne rien changer. Que faire ? L'électricien qui est passé a tout de suite vu que l'installation laissait à désirer (section des fils trop faible, absence de disjoncteur différentiel 30mA sur la ligne incriminée, etc...) De plus, les malfaçons sont nombreuses dans cette maison, construite entièrement par mon propriétaire, qui n'est qu'un amateur selon des amis professionnels du bâtiment ! Notre préavis se termine le 13 mars car nous avons acheté une maison. D'ici là, j'entends bien le faire payer... Mais comment ?